

18 avril 2014

Objet : contribution du Syndicat de l'éclairage à l'avant-projet de Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020.

Le premier axe proposé par l'avant-projet de la Stratégie nationale de transition écologique est essentiel pour l'industrie de l'éclairage et sa filière.

Le Syndicat de l'éclairage, qui représente les industriels en France, se félicite de la réflexion proposée par le ministère de l'écologie sur le développement des modèles urbains durables (priorité 3 de l'axe 1). Les villes cristallisent en effet les enjeux de la transition écologique. Fortement consommatrices d'énergie, elles doivent être le lieu privilégié d'une politique d'efficacité énergétique vigoureuse.

Néanmoins, la stratégie en matière d'éclairage, évoquée dans cet axe 1, nécessiterait davantage de précision et des ajouts dans le texte, ne serait-ce que pour satisfaire les objectifs français et européens pour 2020. Représentant 19 % de la consommation d'électricité mondiale, le secteur de l'éclairage ne peut pas être oublié à l'heure où la France fixe sa stratégie énergétique pour les années à venir.

Le Syndicat de l'éclairage souhaite, en ce sens, contribuer sur les points suivants :

❖ **La rénovation des bâtiments non résidentiels: une priorité en matière d'efficacité énergétique**

A la page 16 de l'avant-projet est écrit : « une gestion plus efficace des ressources doit être mise en place favorisant [...] les économies d'énergie en particulier dans le bâtiment ».

Une politique renforcée en matière d'efficacité énergétique est une initiative saluée par les industriels de l'éclairage.

Nous regrettons toutefois que l'attention du ministère soit largement portée sur la consommation d'énergie des logements (mise en place du Plan de rénovation de l'habitat, Loi de programmation sur la transition énergétique, autant de textes qui se focalisent sur une partie seulement des bâtiments). Nous comprenons aisément que la rénovation de ces bâtiments viendrait diminuer la facture énergétique des ménages, particulièrement pour les ménages en situation de précarité énergétique. Il serait cependant dommageable de ne traiter que cette partie de la facture énergétique. A titre d'exemple, la consommation d'énergie pour l'éclairage dans les logements s'élève à 11 TWh sur les 56 TWh consommés chaque année, tous lieux confondus, intérieur comme extérieur.

La rénovation des bâtiments non résidentiels représente, quant à elle, un gisement d'économies d'énergie encore peu exploité. Parmi eux, les bâtiments publics devraient faire office d'exemples conformément à la circulaire du 3 décembre 2008 relative à « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ».

La rénovation des installations d'éclairage des bâtiments non résidentiels est une mesure fondamentale pour le Syndicat de l'éclairage. La consommation d'énergie dédiée à l'éclairage dans ces

bâtiments est estimée à 38 TWh par l'ADEME (2012) sur les 56 TWh que représente la consommation totale d'énergie pour l'éclairage, logements et éclairage public compris. Or, 80 % des installations d'éclairage dans les bureaux sont énergivores et obsolètes. Leur rénovation pourrait conduire à une réduction de 50 à 70 % (voire 80 %) des consommations ; il serait ainsi possible de faire une économie de 16 TWh par an avec l'hypothèse que l'ensemble du parc immobilier soit rénové.

Proposition 1 : Le Syndicat de l'éclairage formule ainsi le souhait de voir inscrit dans la Stratégie nationale la question de la rénovation des bâtiments non résidentiels.

❖ **La rénovation indispensable de l'éclairage public pour construire les villes intelligentes**

Dans l'avant-projet (page 17), l'éclairage public est cité parmi les secteurs-clés pour façonner de futures villes intelligentes.

Nous nous réjouissons, en l'espèce, des objectifs français en matière de réseaux intelligents.

L'état du parc d'éclairage public sur le territoire est particulièrement vétuste et le taux de renouvellement (3 % par an) très faible, comparé à d'autres pays européens. Les installations, parfois vieilles de plus de 35 ans (et d'autant plus coûteuses en entretien et maintenance) sont, en outre, souvent non conformes aux normes actuelles d'éclairagisme et de sécurité et produisent des nuisances lumineuses qu'il serait aisé d'atténuer voire de supprimer.

L'ADEME a soutenu une opération de rénovation de l'éclairage public pour 2 000 communes de moins de 2 000 habitants sur le territoire ; il paraît néanmoins nécessaire de gagner en ampleur pour couvrir l'ensemble du parc des 36 000 communes françaises.

Le choix de nouvelles installations est capital car il engage la collectivité pour trente années. Il est par conséquent nécessaire de pouvoir investir dans des luminaires et lampes performantes qui permettent d'obtenir autant de lumière utile tout en consommant moins d'énergie (de 50 % à 80 % de réduction comme l'ont démontrée les rénovations soutenues par l'ADEME). Associés à un système de gestion intelligent, ces installations pourront être pilotées et entrer en interactions avec d'autres « objets connectés » de la ville intelligente.

Proposition 2 : Dans ce cadre, le Syndicat de l'éclairage souhaite que soit inscrit dans la future Stratégie nationale l'accroissement du rythme de la rénovation de l'éclairage public vieillissant, étape indispensable pour aborder ensuite la question d'un éclairage public connecté dans les « smart cities ».

Le Syndicat de l'éclairage, affilié à la FIEEC, Fédération des industries électriques, électroniques et de communication, est l'organisation professionnelle qui regroupe les fabricants de lampes, de matériels d'éclairage professionnel pour l'intérieur et pour l'extérieur, luminaires, candélabres, auxiliaires électriques et électroniques, systèmes de commandes et de gestion de l'éclairage et services associés.

Avec 53 entreprises adhérentes et autant d'unités de production, il représente plus de 80 % des lampes d'éclairage général vendues sur le marché français et environ 70 % des luminaires fonctionnels ou architecturaux pour l'éclairage intérieur ou extérieur.

Le Syndicat de l'éclairage est membre fondateur de LightingEurope.

Le marché français de l'éclairage est estimé à 2,3 milliards d'euros.